CERGY-PONTOISE agglo

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1 FÉVRIER 2022

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du 1 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 01 février, à 20H00, le Conseil communautaire de l'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 26 janvier 2022, s'est réuni en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président.

ETAIENT PRESENTS :
Madame Edwige AHILE, Madame Annie ALLOITTEAU, Madame Céline ALVES-PINTO, Monsieur Hamid BACHIR, Madame Anne-Marie BESNOUIN (*ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ à la note 13)* Monsieur Abdelmalek BENSEDDIK, Madame Claire BEUGNOT, Monsieur Rida BOULTAME (*arrivé à la note 2)*, Monsieur Jean-Guillaume CARONE, Madame Christine CATARINO, Madame Annaëlle CHATELAIN, Madame Lydia CHEVALIER, Madame Marie-Madeleine COLLOT, Madame Elina CORVIN, Monsieur Xavier COSTIL, Madame Sylvie COUCHOT, Monsieur François DAOUST, Monsieur Marc DENIS, Monsieur Moussa DIARRA, Monsieur Benoît DUFOUR, Madame Cécile ESCOBAR, Monsieur Hervé FLORCZAK, Madame Emmanuelle GUEGUEN *(ayant donné pouvoir à Alexandre PUEYO à la note 17),* Monsieur Thibault HUMBERT *(ayant donné pouvoir à Jocelyne LIMOZIN à la note 2)* , Madame Elvira JAOUEN, Monsieur Jean-Paul JEANDON, Monsieur Maxime KAYADJANIAN, Monsieur Laurent LAMBERT, Monsieur Raphaël LANTERI, Monsieur Gilles LE CAM, Monsieur Laurent LEBAILLIF, Madame Monique LEFEBVRE, Madame Harielle LESUEUR, Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, Madame Jocelyne LIMOZIN, Monsieur Laurent LINQUETTE, Monsieur Régis LITZELLMANN, Madame Marie MAZAUDIER, Monsieur Philippe MICHEL, Madame Léna MOAL-DEBOURMONT, Madame Sandra NGUYEN-DEROSIER, Monsieur Eric NICOLLET, Monsieur Armand PAYET, Madame Véronique PELISSIER, Monsieur Emmanuel PEZET, Monsieur Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Madame Tatiana PRIEZ, Monsieur Eric PROFFIT BRULFERT, Monsieur Alexandre PUEYO, Madame Roxane REMVIKOS, Monsieur Alain RICHARD, Madame Keltoum ROCHDI, Monsieur Bruno RODRIGUES, Monsieur Jean-Marie ROLLET, Monsieur Abdoulaye SANGARE, Monsieur Gérard SEIMBILLE, Monsieur Thierry THOMASSIN, Monsieur Joël TISSIER, Monsieur Frédérick TOURNERET, Monsieur Mohamed Lamine TRAORE, Madame Stéphanie VON EUW *(arrivée à la note 2),* Madame Alexandra WISNIEWSKI *(arrivée à la note 2),* Madame Daisy YAICH, Madame Malika YEBDRI, Madame Valérie ZWILLING.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
Michel PICARD ayant donné pouvoir à Jean-Michel LEVESQUE, Rachid BOUHOUCH ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Moussa DIARRA, Elisabeth STROHL ayant donné pouvoir à Eric PROFFIT BRULFERT,

SECRETAIRE DE SEANCE : Christine CATARINO

La séance est ouverte à 20h00

Installation de Madame Jocelyne LIMOZIN comme conseillères communautaire d'Eragny-sur-Osie

Désignation du secrétaire de séance en la personne de : « Christine CATARINO »

Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal du conseil du 16 novembre 2021

1. CHAUFFAGE URBAIN - MOTION POUR UN APPEL À LA MOBILISATION CONTRE LES CONSÉQUENCES DE LA HAUSSE DES ÉNERGIES SUR LE TARIF DU CHAUFFAGE URBAIN

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :
1 non votant

1/ DEMANDE à ce que le chèque énergie puisse être utilisé pour payer les charges de chauffage collectif,

2/ SOLLICITE une aide de l'Etat pour les réseaux de chaleur renouvelable utilisant des appoints fossiles sous la forme d'un bonus « carbone évité »,

3/ DEMANDE une baisse de la Taxe Intérieure de Consommation du Gaz Naturel (TICGN) et de la TVA pour les réseaux de chaleur vertueux, et la mise en place par l'Etat d'un nouveau bouclier tarifaire sur les prix du gaz qui bénéficient aussi aux usagers du chauffage urbain,

4/ DEMANDE un abondement de l'Etat sur notre fonds de solidarité, celui-ci pouvant être notamment financé par les taxes supplémentaires perçues par l'Etat (TVA) avec la hausse des prix,

5/ DECIDE de poursuivre, aux côtés d'AMORCE et de France urbaine, la mobilisation contre les conséquences de la hausse des énergies sur le tarif du chauffage urbain,

6/ PRECISE que cette délibération sera notifiée à la Ministre de la transition écologique, ainsi qu'au Préfet du Val d'Oise.

2. MOTION RER A : POUR UN AJUSTEMENT DES HORAIRES EN HEURES DE POINTE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ DEMANDE à l'**autorité organisatrice (IDFM)** et aux **opérateurs de la ligne A (SNCF** et **RATP)** de lancer un **rééquilibrage immédiat de l'offre en heure de pointe,**

2/ SOLLICITE l'appui de **l'Etat** à cette demande,

3/ MANDATE son président ou son représentant pour s'engager dans **toute démarche** appuyant cette demande,

4/ S'INSCRIT dans une **coordination** avec les collectivités qui **auront adopté** la présente demande,

5/ SE RESERVE la possibilité d'appeler la population à soutenir par **voie de pétition** la présente demande.

3. BUDGET PRIMITIF (BP) 2022 - BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré à la majorité par 60 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention le Conseil :

1/ ADOPTE le budget primitif 2022 pour le Budget principal et la répartition des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) ;
2/ PREND ACTE de la répartition prévisionnelle de l'attribution de compensation par commune qui fera l'objet de versements par douzièmes

3/ ARRETE la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 129 665 802 € et la section d'Investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 124 400 439 € ;

4/ ARRETE le programme d'emprunts prévisionnel à 61 906 219€.

4. BUDGET PRIMITIF (BP) 2022 - BUDGET PRINCIPAL - VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 9 abstentions le Conseil :

1 non votant

- **FIXE** le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti à 1,91 %, le taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti à 2,56 % et le taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 23,38 % pour 2022 (taux inchangés par rapport à 2021).

5. BUDGET PRIMITIF (BP) 2022 - BUDGET ANNEXE DÉCHETS TEOM - VOTE DES TAUX

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 9 abstentions le Conseil :

2 non votants

1/ ADOPTE le budget primitif 2022 du Budget annexe Déchets TEOM ;

2/ ARRETE la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 28 642 322 € ;

3/ ARRETE la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 3 869 148 € ;

4/ DECIDE, en application de l'unification progressive des taux sur le territoire, de la répartition suivante des taux pour 2022 :

Commune	Taux de TEOM 2021 (rappel)	Taux de TEOM 2022
Boisemont	7,60%	7,70%
Cergy	8,15%	8,15%
Courdimanche	8,12%	8,12%
Eragny	8,15%	8,15%
Jouy Le Moutier	8,12%	8,12%
Maurecourt	6,57%	6,85%
Menucourt	8,15%	8,15%
Neuville	7,98%	8,00%
Osny	8,15%	8,15%
Pontoise	8,15%	8,15%
Puiseux Pontoise	4,14%	4,74%
Vauréal	8,15%	8,15%

6. BUDGET PRIMITIF (BP) 2022 - BUDGET ANNEXE DÉCHETS REOM

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 8 abstentions le Conseil :

3 non votants

1/ ADOPTE le budget primitif 20222 du Budget annexe Déchets REOM ;

2/ ARRETE la section de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 2 649 317€ ;

3/ ARRETE la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 114 883 €.

4/ DECIDE la reconduction des tarifs comme

Redevance pour les logements collectifs privés	193 €
Redevance pour les logements collectifs privés avec prestation de ramassage d'encombrants à domicile	202 €
Redevance pour les logements collectifs sociaux	184 €
Redevance pour les logements collectifs sociaux avec prestation de ramassage d'encombrants à domicile	193 €
Redevance pour les logements individuels	215 €
Redevance pour les logements individuels occupés par une personne seule de plus de 70 ans	réduction de 7 % appliquée sur le tarif en vigueur : 200 €
Redevance pour les logements d'une surface inférieure à 15 m²	réduction de 50 % appliquée sur le tarif applicable
Redevance pour les professionnels et la commune (frais de collecte des ordures ménagères dans les locaux administratifs)	tarif des logements collectifs privés appliqué à des catégories (A à J). Pour chaque catégorie, un coefficient est défini selon les volumes collectés, selon le tableau ci-après :

Tranches (volume collecté / semaine)	Catégorie	Coefficient	Tarif
> 140L	A	1	198,00 €
140 L à 250 L	B	1,5	289,50 €
250 L à 350 L	C	2	386,00 €
350 L à 500 L	D	2,5	482,50 €
500 L à 700 L	E	3,5	675,50 €
700 L à 1000 L	F	4	772,00 €
1000 L à 2000 L	G	6	1 158,00 €
2000 à 5000 L	H	10	1 930,00 €
5000 L à 8000 L	I	14	2 702,00 €
> 8000 L	J	18	3 474,00 €
Professions médicales	A - 50 %	0,5	96,50 €
Déchets des services communaux	J x 8	144	27 792,00 €

suit :

7. BUDGET PRIMITIF (BP) 2022 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 9 abstentions le Conseil :

1/ ADOPTE le budget primitif 2022 du Budget annexe Eau potable ;

2/ ARRETE la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 1 594 210 € ;

3/ ARRETE la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 869 100 €.

8. BUDGET PRIMITIF (BP) 2022 - BUDGET ANNEXE GEMAPI- VOTE DU PRODUIT DE LA TAXE

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 10 abstentions le Conseil :

1/ ADOPTE le budget primitif 2022 pour le Budget annexe GEMAPI ;

2/ FIXE le produit de la taxe GEMAPI pour 2022 à hauteur de 1 443 000 € (montant 2021 reconduit) ;

3/ ARRETE la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 1 443 000 € ;

4/ ARRETE la section d'Investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 1 130 000 €.

9. BUDGET PRIMITIF (BP) 2022 - BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 9 abstentions le Conseil :

1/ ADOPTE le budget primitif du Budget annexe Aménagement pour 2022.
2/ ARRETE la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 10 125 368 €.
3/ ARRETE la section d'Investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 18 004 224 €.

10. BUDGET PRIMITIF (BP) 2022 - BUDGET ANNEXE LA TURBINE

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 9 abstentions le Conseil :

1/ ADOPTE le budget primitif 2022 du Budget annexe la Turbine ;

2/ ARRETE la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 964 870 € ;

3/ ARRETE la section d'Investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 167 750 €.

11. BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 9 abstentions le Conseil :

1/ ADOPTE le budget primitif 2022 pour le Budget annexe CHAUFFAGE URBAIN ;
2/ ARRETE la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 3 545 400 € ;
3/ ARRETE la section d'Investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 3 202 885 €.

12. PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) 2022-2028

Après en avoir délibéré à la majorité par 60 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention le Conseil :

1/ APPROUVE le programme pluriannuel d'investissement 2022-2028 à hauteur de 374 692 446 euros d'autorisations de programme et de crédits de paiement,

2/ AUTORISE la création de 4 nouvelles autorisations de programmes :
- Aménagement durable ;
- Habitat et solidarités urbaines ;
- Transition écologique et énergétique ;
- Fonds de concours ;

3/ AUTORISE la clôture de l'autorisation de programme : Contrats de territoires ;

4/ PRECISE que ces dépenses seront imputées sur les différents chapitres 20,21,23,204 et 45 selon la nature des travaux ou acquisitions d'immobilisations selon le référentiel budgétaire et comptable.

13. OBSERVATOIRE FISCAL : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PARTIELLE DE SERVICE ENTRE LA CACP ET LES COMMUNES MEMBRES 2022 - 2024

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE les termes de la convention-type de mise à disposition partielle du service d'observatoire fiscal mutualisé entre la CACP et les communes membres

2/ AUTORISE le Président à signer les conventions particulières entre la CACP et les communes du territoire souhaitant participer à l'observatoire fiscal mutualisé et tous les documents nécessaires à la mise en application de la présente délibération et de ces conventions.

14. CRÉATION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE CERGY-PONTOISE

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention le Conseil :

1/ APPROUVE d'une part l'institution du Conseil de Développement de Cergy-Pontoise et d'autre part les principes de composition, de désignation de ses membres et de fonctionnement ;
2/ AUTORISE le Président ou son représentant délégué à mettre en place toutes les procédures et à signer tout document nécessaire à la mise en place du Conseil de Développement selon les modalités définies.

15. PROJET DE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE) ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE, L'ETAT ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

(1 non votant)

1/ ACTE au regard de la circulaire du premier ministre du 4 janvier 2022 la nécessité de conclure le Contrat de Relance et de Transition Ecologique avant fin janvier 2022,

2/ INSCRIT la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise dans la démarche de Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) pour la période 2021-2026 ;

3/ APPROUVE le projet de Contrat de relance et de transition écologique ;

4/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer le Contrat de relance et de transition écologique avec l'État et le conseil départemental du Val d'Oise, ainsi que tout avenant et tout courrier y afférent.

16. RECOMMANDATIONS SUR LES "PERTUBATEURS ENDOCRINIENS" : CHARTE ' VILLES & TERRITOIRES" - POLITIQUE D'ACHAT - CAMPAGNE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

Après en avoir délibéré à la majorité par 57 voix pour, 1 voix contre et 11 abstentions le Conseil

1/ SE PRONONCE FAVORABLEMENT pour l'adoption de la charte Villes et Territoires sans Perturbateurs endocriniens (VTSPE) qui comporte les 5 engagements suivants :

- Interdire l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens sur leur territoire en accompagnant les particuliers, les propriétaires de zones et d'établissements privés désirant appliquer ces dispositions
- Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant l'usage de matériels pour cuisiner et chauffer comportant des perturbateurs endocriniens
- Favoriser l'information de la population, des professionnels de santé, des personnels des collectivités territoriales, des professionnels de la petite enfance, des acteurs économiques de l'enjeu des perturbateurs endocriniens
- Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité interdisant les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics
- Informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris

2/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer cette charte.

3/ SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur la prise en compte d'objectifs spécifiques aux perturbateurs endocriniens dans sa politique d'achat durable et au lancement d'une campagne d'information et de sensibilisation auprès de la population et des professionnels.

17. MOBILITÉS - LOGISTIQUE URBAINE - PROGRAMME COLIS ACTIV': CANDIDATURE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ AUTORISE la Communauté d'agglomération à candidater à l'extension du programme ColisActiv' porté par la société SOFUB, lauréate de l'appel à programme lancé par le Ministère de la Transition Energétique dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie (CEE),
2/ S'ENGAGE à verser, si la CACP est retenue, dans la limite de l'enveloppe financière globale et maximale de 165 000 euros à partir de 2023 et au plus tard jusqu'à fin 2025, une aide financière dégressive dans le temps initialement de 2 euros par colis livré et dans la limite de 10 euros/heure par colis livré aux entreprises de livraison opérant le denier kilomètre par modes actifs et ayant signé une convention avec la société SOFUB,
3/ AUTORISE à octroyer mensuellement l'aide définie ci-dessus sur la base des documents fournis par la société SOFUB,
4/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes administratifs afférents.

18. CONCESSION POUR LE PERMIS D'AMÉNAGER DES LINANDES EST À CERGY

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ DECIDE d'attribuer la concession d'aménagement pour l'opération d'Aménagement du secteur Est de la Plaine des Linandes à la SPL Cergy-Pontoise Aménagement selon le traité de concession,

2/ APPROUVE le programme technique de l'opération et le bilan financier prévisionnel de la concession d'aménagement,

3/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer le traité de concession et ses actes subséquents.

19. ELABORATION D'UN CONTRAT DE RELANCE DU LOGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA CACP

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

(1 non votant)

1/ APPROUVE l'élaboration d'un contrat de relance du logement sur le territoire de l'agglomération de Cergy-Pontoise,

2/ ADOPTE le modèle de contrat élaboré par l'Etat,

3/ AUTORISE le Président ou son représentant à le signer ainsi que tout document permettant la mise en œuvre de ces décisions.

20. OFFICE DE TOURISME : BUDGET PRIMITIF - PLAN D'ORIENTATIONS ET D'ACTIONS 2022 - SUBVENTION ANNUELLE 2022

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

Madame Monique LEFEBVRE ne prend pas part au vote

1/ APPROUVE le Plan d'orientations et d'actions 2022 de l'Office de Tourisme de Cergy-Pontoise - Porte du Vexin,

2/ FIXE le montant de la subvention annuelle globale versée par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise à l'Office de Tourisme à 170 000 € pour l'année 2022,

3/ AUTORISE le versement de cette subvention à l'Office de Tourisme de Cergy-Pontoise Porte du Vexin,

4/ APPROUVE le Budget Primitif 2022 de l'Office de Tourisme de Cergy-Pontoise- Porte du Vexin,

5/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise opération 16TOU10216, chapitre 65, nature 65737.

21. EPIC SCÈNE DE MUSIQUES ACTUELLES ET AMPLIFIÉES DE CERGY-PONTOISE : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - SUBVENTION DE LA CACP POUR COMPENSER LES CONTRAINTES DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXERCICE 2022

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

Madame Sylvie COUCHOT ne prend pas part au vote

1/ APPROUVE la participation financière de la CACP destinée à compenser, au titre de l'année 2022, les contraintes de service public imposées à l'EPIC, et **EN AUTORISE** le versement, déduction faite de l'avance votée par délibération du 14 décembre 2021,

2/ APPROUVE le montant de cette participation à hauteur de 540 700 euros pour les contraintes de fonctionnement et de 21 000 euros en investissement pour le renouvellement du matériel scénique à l'EPIC SMAACP, pour l'année 2022,

3/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens à intervenir, pour l'année 2022, entre la CACP et l'EPIC Scène de musiques actuelles et amplifiées de Cergy-Pontoise,

4/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au BP 2022, aux opérations 16LAR10346, nature 65737 (fonctionnement) et 16CSA20650, nature 204171 (investissement).

22. SUBVENTION À L'ASSOCIATION AGIR POUR LA VALORISATION DE L'EMPLOI PAR LES COMPÉTENCES (AVEC)- ANNÉE 2022

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

Madame Keltoum ROCHDI, Madame Céline ALVES PINTO, et Madame Elina CORVIN ne prennent pas part au vote

1/ AUTORISE le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 235 000 € à l'association AVEC pour l'année 2022 ventilée comme suit :

- 100 000 € sur les actions de la plateforme RH,
- 135 000 € sur les actions de la Mission Locale, dont 35 000 €pour le PRIJ

2/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus sur l'opération 16CDV10180 « CONTRAT DE VILLE » nature 6574 du budget primitif 2022 et l'opération 16END10313 « GTEC » - ECO – 65.

23. CULTURE - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ET STRUCTURES CULTURELLES - SUBVENTIONS ET FONDS DE CONCOURS 2022

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention le Conseil :

1/ ATTRIBUE les subventions aux associations et structures culturelles ?

2/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions de partenariat afférentes,

3/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au BP 2022, aux opérations suivantes :

16THE10014 / 65 313 6574 et 16CSA20391 / 204 313 20421 pour Points communs, scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise
16EFU10286 / 65 30 6574 pour Art Ensemble – école de cirque Cherche-Trouve

16LAR10282 / 65 30 657341 pour la ville de Cergy (festival Cergy, Soit ! et le Douze/L'Observatoire)
16LAR10282 / 65 30 657341 pour la ville de Jouy-le-Moutier (Le Nautilus)
16FES10010 / 65 30 6574 pour Jazz au fil de l'Oise
16PRC10013 / 65 30 6574 pour La Ruche
16PRC10013 / 65 30 6574 pour le Combo 95
16PRC10013 / 65 30 6574 pour Dallas
16FES10007 / 65 30 6574 et 67 30 6714 pour Piano Campus-AEuropAA
16FES10008 / 65 30 6574 pour le festival baroque de Pontoise/AOND.

24. SUBVENTIONS EN FAVEUR DES RELATIONS INTERNATIONALES - EXERCICE 2022

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention le Conseil :

1/ ATTRIBUE les subventions aux associations et partenaires,
2/ AUTORISE le versement des subventions sous réserve des textes en vigueur et des dispositifs contractuels lorsqu'ils pré-existent,
3/ AUTORISE la perception des subventions versées à la CACP par les institutions dont la liste figure dans le tableau joint pour les montants indiqués au titre de l'année 2022,
4/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus sur les opérations «Coopération décentralisée et Etudes urbaines », Chapitre 65, Nature 6574.

25. POLITIQUE SPORTIVE: SUBVENTIONS AUX CLUBS LABELLISÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2022.

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention le Conseil :

1/ ATTRIBUE les subventions aux associations,

2/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions afférentes.

3/ PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus sur l'opération 16SCL10215.

26. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2022 AUX ACTEURS AGISSANT EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE DE CERGY-PONTOISE

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention le Conseil :

1/ ATTRIBUE les subventions aux associations,

2/ AUTORISE le versement des subventions sous réserve des textes en vigueur et des dispositifs contractuels lorsqu'ils préexistent,

3/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions afférentes,

4/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus sur :

- L'opération 16INN10316 - Filières structurantes - Chapitre 65 - Sous-chapitre 90 - Nature 6574 pour le versement aux associations SYSTEMATIC, COSMETIC VALLEY, MOV'EO, et RESEAU MESURE,
- L'opération 16END10311 – Entrepreneuriat - Chapitre 65 - Sous-chapitre 90 - Nature 6574 pour le versement aux associations RESEAU ENTREPRENDRE, ADIE et LES DETERMINES,
- L'opération 16END10312 - Economie sociale et solidaire - Chapitre 65 - Sous-chapitre 90 - Nature 6574 pour le versement à l'association OMNICITE,
- L'opération 16END10315 - Animation du tissu économique - Chapitre 65 - Sous-chapitre 90 - Nature 6574 pour le versement à la CCI pour le groupe Plato et aux programmes « Appli »,
- Les opérations 16END10311 - Entrepreneuriat et 16END10312 - Economie sociale et solidaire - Chapitre 65 - Sous-chapitre 90 - Nature 6574 pour le versement à l'association INITIACTIVE 95-78 et 16END10315 - Animation du tissu économique.
- L'opération 16END10313 - GTEC – Chapitre 65 – Sous-chapitre 90 – Nature 6574 pour le versement aux associations : Club FACE Val d'Oise, CREATIVE pour l'action Bus de l'Initiative et Groupe SOS pour le programme TEAME 95, La Plateforme d'appui RH 95.

27. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DES ACTEURS AGISSANT EN FAVEUR DES PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE DE CERGY-PONTOISE (CEEVO)

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention le Conseil :
1/ APPROUVE la convention de partenariat à intervenir entre la CACP et le CEEVO,

2/ ATTRIBUE une subvention de 3 500 euros à la CEEVO,

3/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention afférente, telle que ci-annexée.

4/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus sur :

- L'opération 16PRO10310 – Activités de prospection- Chapitre 65 – Sous chapitre 90 - Nature 6574 pour le versement au Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise (CEEVO).

28. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DES ACTEURS AGISSANT EN FAVEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SUR LE TERRITOIRE DE CERGY-PONTOISE

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention le Conseil :

1/ ATTRIBUE les subventions aux associations,

2/ AUTORISE le versement des subventions sous réserve des textes en vigueur et des dispositifs contractuels ou statutaires lorsqu'ils préexistent,

3/ DIT QUE les crédits nécessaires seront prévus sur :
L'opération 16VIE10108 - Soutien à l'enseignement supérieur - Chapitre 65 – Sous chapitre 23 - Nature 6574 pour le versement à CY Cergy Paris Université pour le Fab Lab. Labboite et pour le versement à la fondation du grand établissement CY Cergy Paris Université.

29. VIE ÉTUDIANTE - SUBVENTIONS POUR L'EXERCICE 2022

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention le Conseil :

1/ ATTRIBUE les subventions aux associations dont le montant total s'élève à 90 660 €,

2/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention annuelle avec le CIJ 95,

3/ PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2022 – opérations : 16 PSC 10113 & 16VIE10116.

30. SOLIDARITÉS URBAINES -SUBVENTIONS À ASSOCIATIONS ET PROJETS AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention le Conseil :

1/ ATTRIBUE les subventions aux associations,

2/ AUTORISE le versement des subventions sous réserve des textes en vigueur et des dispositifs contractuels lorsqu'ils pré-existent,

3/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions afférentes, telles que ci-annexées, et tout document nécessaire à l'application de cette décision,

4/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus sur les opérations 16CDV10180 « CONTRAT DE VILLE », 16MJD10179 « MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT » et 22CVI10371 « CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE » nature 6574 du budget primitif et en investissement sur l'opération 16APD20437.

31. ASSOCIATION LA SAUVEGARDE 95 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2022 POUR L'ACTIVITÉ "VÉLOSERVICES"

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention le Conseil :
1/ APPROUVE la convention avec l'association La Sauvegarde 95,

2/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

3/ ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 30 000 € au titre de l'activité « Véloservices » pour l'année 2022.

4/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus à : l'opération **16SDC10256** sur l'Imputation **65 822 6574 TRAN** pour l'activité « Véloservices ».

32. SUBVENTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA BIODIVERSITÉ - EXERCICE 2022

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention le Conseil :

1/ ATTRIBUE les subventions aux associations,

2/ AUTORISE le versement des subventions sous réserve des textes en vigueur et des dispositifs contractuels lorsqu'ils pré-existent,

3/ DIT QUE les crédits nécessaires seront prévus au BP 2022.

33.1 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU PERSONNEL EXERCICE 2022

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention le Conseil :

1/APPROUVE le versement de la subvention au titre de l'exercice 2022 à l'association Agglo'Sports pour un montant de 5 500 €.

2/DIT que les crédits sont inscrits au budget 2022.

33. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU PERSONNEL- EXERCICE 2022

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention le Conseil :

1/ APPROUVE le versement de la subvention au titre de l'exercice 2022 à l'Amicale du personnel pour un montant de 140 000 €.

2/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2022 à l'opération 16INS10195 – « Participation subventions assoc » - Chapitre n° 65 – sous fonction 020 – nature 6574.

34. SUBVENTION À ASSOCIATION AUDIOVISUELLE - EXERCICE 2022

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention le Conseil :

1/ APPROUVE le versement d'une subvention au titre de l'exercice 2022 à Regroupement Radio Ginglet Radio Boucle (RGB) pour un montant de 14 000 euros.

2/ DIT QUE les crédits sont prévus au budget primitif 2022.

35. CONVENTIONS AVEC LE CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL ET D'UN AGENT CHARGÉ DE LA FONCTION D'INSPECTION EN HYGIÈNE ET SÉCURITÉ (ACFI)

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention le Conseil :

1/ APPROUVE le principe d'intervention des missions sociales.

2/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer le protocole avec le Centre de gestion de la grande couronne pour l'intervention d'un psychologue du travail au sein de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

3/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus sur l'opération 100193 – INSOC, Chapitre 012, Sous-chapitre 020, Nature 6475.

4/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention proposée avec le centre interdépartemental de gestion de la grande couronne (CIG) pour l'intervention d'un agent exerçant les missions d'inspection en hygiène et sécurité du travail au sein de la Communauté d'agglomération,

5/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer les lettres de mission annuellement,

6/ DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits sur l'opération 100194 – INSOC, Chapitre 011, Sous-chapitre 020, Nature 6226

36. RESSOURCES HUMAINES - CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS - BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention le Conseil :

1/ DECIDE DE CREER au 1er février 2022 les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

Cheffe de Projet Emploi-Compétences
Cadres d'emplois des attachés et des rédacteurs
1 poste à temps complet
Directeur.trice Espaces Naturels et Milieux Aquatiques
Cadres d'emplois des ingénieurs et des ingénieurs en chef
1 poste à temps complet
Directeur.trice Mobilités et espaces publics
Cadres d'emplois des ingénieurs et des ingénieurs en chef
1 poste à temps complet

Professeur d'enseignement artistique - Violoncelle – Coordinateur
Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique
1 poste à temps complet
Responsable du Secteur exploitation domaine routier
Cadres d'emplois des attachés, des ingénieurs et des techniciens
1 poste à temps complet
Responsable du Service mobilités
Cadres d'emplois des attachés et des ingénieurs
1 poste à temps complet

2/ DECIDE DE SUPPRIMER au 1er février 2022 les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

Agent d'entretien
Cadres d'emplois des adjoints techniques et des agents de maîtrise
3 postes à temps complet
Cheffe de Projet Plan Local de Déplacement et PDIE
Cadres d'emplois des attachés et des ingénieurs
1 poste à temps complet

Coordinatrice Entretien, déménagement et mobilier
Cadres d'emplois des Agents de maîtrise, des adjoints techniques, des rédacteurs et des adjoints administratifs
1 poste à temps complet
Directeur de la Gestion Urbaine Territoriale
Cadres d'emplois des ingénieurs et des ingénieurs en chef
1 poste à temps complet
Directrice des mobilités
Cadres d'emplois des ingénieurs et des ingénieurs en chef
1 poste à temps complet
Professeur d'enseignement artistique - Violoncelle
Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique
1 poste à temps complet
Professeur d'enseignement artistique – Traverso
Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique
1 poste à temps non complet – 2h30 hebdomadaires
Responsable du Secteur Exploitation Voirie et Ouvrages d'Art
Cadres d'emplois des attachés, des ingénieurs et des techniciens
1 poste à temps complet

3/ DECIDE DE MODIFIER au 1er février 2022 les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

Adjoint au Chef de Régie Intervention Domaine Routier
Est remplacé par **Adjoint au Chef.fe de régie voirie**
Temps complet
Les activités du poste restent inchangées
Chargé d'exploitation Signalisation directionnelle et SLT
Est remplacé par **Chargé.e d'exploitation signalisation, gestion trafic**
Temps complet
Les activités du poste restent inchangées
Chef de Régie Intervention Domaine Routier
Est remplacé par **Chef de Régie Voirie**
Temps complet
Les activités du poste restent inchangées
Gestionnaire Exécution Budgétaire et Comptable
Est remplacé par **Gestionnaire exécution comptable/inventaire**
Temps complet
Les activités du poste restent inchangées
Responsable du Secteur Aménagement de Voirie
Est remplacé par **Responsable du secteur aménagement domaine routier**
Temps complet
Les activités du poste restent inchangées

4/ PRECISE QUE les emplois créés seront pourvus par des fonctionnaires titulaires de ces grades, ou en l'absence de ces fonctionnaires par des agents contractuels justifiant nécessairement des diplômes requis pour se présenter aux concours correspondants au niveau du poste concerné ou d'une expérience professionnelle équivalente. La rémunération est calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade concerné.

5/ AUTORISE, en l'absence de candidature de fonctionnaires ou si la candidature d'un agent contractuel présente un avantage déterminant en matière d'expérience, de formation ou de compétence, le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 dont les candidatures correspondent aux missions générales de l'emploi décrites dans le tableau des emplois.

La rémunération sera fixée par le ou les cadres d'emplois ouverts pour chaque emploi.

6/ PRECISE QUE les dispositions autorisant le recours au recrutement d'agents contractuels suivront les évolutions règlementaires et législatives.

7/ PRECISE QUE le tableau des emplois permanents,

8/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

9/ DIT QUE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

37. SERVICE COMMUN DES SERVICES INFORMATIQUES (SCSI) : AVENANT N°2 À LA CONVENTION RELATIVE À LA CRÉATION DU SCSI DU TERRITOIRE DE CERGY PONTOISE

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention le Conseil :

1/ PREND acte du rapport de la CLECT adopté dans sa séance du 17 janvier 2022,

2/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention du Service Commun des Systèmes d'Information (SCSI), ainsi que tous les documents liés à sa mise en œuvre et à son suivi (procès-verbal de transfert des équipements, etc),

3/ APPROUVE le principe de l'imputation des remboursements de charges du SCSI sur les Attributions de Compensation de chacun des membres du Service Commun.

38. MOBILITÉS - PROGRAMMATION D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES 2022-2024 - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention le Conseil :

1/ APPROUVE le programme pluriannuel d'aménagements cyclables 2022-2024,

2/ AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter des subventions à la Région Ile-de-France et tout autre financeur public pour la mise en œuvre du programme pluriannuel d'aménagements cyclables 2022-2024,

3/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions de subvention afférentes et tout acte administratif s'y rapportant.

39. FONCIER - PONTOISE - REGULARISATION FONCIERE - NOTORIETE ACQUISITIVE DE DEUX EMPRISES DE VOIRIE DE L'AVENUE DE VERDUN CADASTREE BI 169 ET BI 173

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention le Conseil :

1/ APPROUVE la prescription acquisitive de la parcelle cadastrée BI n°169 d'une superficie de 398 m² et de la parcelle BI n°173 d'une superficie de 184 m², toutes deux situées avenue de Verdun à Pontoise,

2/ AUTORISE le Président, ou son représentant à signer les actes concernant la notoriété acquisitive et leurs annexes.

40. FONCIER - DÉCLASSEMENT DE LA PLACE DE L'ANCIENNE POSTE À CERGY, GRAND CENTRE.

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention le Conseil :

1/ APPROUVE le principe de déclassement de la place haute de la poste d'une superficie d'environ 1200 m² et des volumes d'air englobant l'ensemble immobilier de la poste d'une superficie d'environ 4000 m², ces deux emprises constituant des volumes appartenant à aux parcelles AX 028 et AX 043

2/APPROUVE la désaffectation en vue du déclassement de ces emprises qui sera prononcé par une délibération ultérieure,

3/DECLARE que la désaffectation ne prendra effet qu'à compter de la désaffectation matérielle qui sera constatée par huissier à l'initiative du Président.

41. JOUY-LE-MOUTIER : AVENANT À LA CONVENTION DE VEILLE ET MAITRISE FONCIÈRE CONCLUE ENTRE LA COMMUNE, L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE DE FRANCE (EPFIF) ET LA CACP

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention le Conseil :

1/ APPROUVE les termes de l'avenant à la convention de veille foncière et de maitrise foncière à signer avec l'EPFIF et la commune de Jouy-le-Moutier,

2/ AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer cet avenant à la convention.

42. RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-OUEN-L'AUMÔNE - AVIS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE SUR LE PROJET ARRÊTÉ

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention le Conseil :

DONNE UN AVIS FAVORABLE sur le projet arrêté de révision du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Ouen-l'Aumône et notamment sur les dispositions réglementaires applicables à la ZAC d'intérêt communautaire de Liesse 2.

43. CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL (CRR) - BILLETTERIE CARMEN STREET : ADOPTION D'UN TARIF "GROUPE"

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention le Conseil :

1/ APPROUVE le tarif « groupe » de 15 € applicable dès l'achat de 10 places pour la production Carmen street par les comités et amicales d'entreprises et des collectivités territoriales,

2/ DIT QUE les recettes nécessaires sont prévues au Budget Primitif 2022 à l'opération 16PRC10354 – nature 70632.

44. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - PARTENARIAT ET FINANCEMENT DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE MUTUALISÉE DE L'APPEL À PROJET ACTEE PEUPLIER (BÂTIMENTS CULTURELS) AVEC LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS CONCÉDANTES ET RÉGIES (FNCCR) : CONVENTION

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention le Conseil :

1/ APPROUVE la convention de partenariat avec les communes de Cergy, Jouy-Le-Moutier, Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône, Vauréal et Cergy-Pontoise Aménagement à intervenir avec la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) dans le cadre de la mise en œuvre de l'appel à projet ACTEE PEUPLIER.

2/ DIT que la CACP sera le coordinateur du groupement,

3/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec la FNCCR, qui porte l'Appel à projet ACTEE PEUPLIER.

45. EAU POTABLE - PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU - CONVENTION DE MANDAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX DE LA CACP PAR LE SIEVA, DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE EAU ET CLIMAT - AVENANT À LA CONVENTION FINANCIÈRE DE LA CELLULE D'ANIMATION

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention le Conseil :
1/ APPROUVE les termes de la convention de mandat entre la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Aubette relative à l'élaboration, la passation, le suivi et le contrôle des contrats de Paiements pour Services Environnementaux ;
2/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention de mandat ;
3/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la « convention de partage des frais financiers relatif à la part non subventionnée d'une cellule d'animation dédiée à la protection des captages du Vexin Français sur la période de 2018 à 2024 ».

46. PISCINE DES LOUVRAIS : PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (POSS)

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention le Conseil :

ADOPTE le nouveau Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) de la piscine des Louvrais,

47. FINANCES - APUREMENT DU COMPTE 1069 POUR LE PASSAGE AU PLAN DE COMPTES M57 AU 1ER JANVIER 2024

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention le Conseil :

1/ AUTORISE l'apurement du compte 1069 du budget principal et du budget annexe La Turbine par opérations d'ordre semi-budgétaire ;

2/ DIT que les crédits correspondants seront prévus au budget principal de la CACP (nature 1068) sur les exercices 2022 et 2023 à hauteur de 50% pour chaque exercice et au budget annexe La Turbine sur l'exercice 2022.

48. GARANTIES D'EMPRUNT - CDC HABITAT SOCIAL - MODIFICATION DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT DU CONTRAT DE PRÊT N°119332 POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX SUR LA ZAC DES LINANDES

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention le Conseil :

1/ ACCORDE sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 384 010,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 119332 constitué de 3 Ligne(s) du Prêt.
2/ DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
3/ DIT que la CACP s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.
4/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents.

49.1 SERVICES GÉNÉRAUX - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CACP AU SEIN D'ORGANISMES DIVERS

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention le Conseil :

1/ DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette nomination.

2/ DESIGNE Jocelyne LIMOZIN en remplacement de Madame Jennifer THEUREAUX pour siéger, en tant que suppléante au sein du Conseil d'administration du Collège Pablo Picasso d'Eragny-sur-Oise.

49.2 SERVICES GÉNÉRAUX - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CACP AU SEIN D'INSTANCES

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention le Conseil :

1/ DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette nomination.

2/ DESIGNE dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, Jocelyne LIMOZIN, pour siéger au sein de la Commission Animation et Solidarités Territoriales.

3/ RAPPELLE la composition de ces commissions,

49.3 SERVICES GÉNÉRAUX - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CACP AU SEIN D'ORGANISMES DIVERS

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention le Conseil :

1/ DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette nomination.

2/ DESIGNE Jocelyne LIMOZIN en remplacement de Madame Jennifer THEUREAUX pour siéger, en tant que titulaire, au sein du conseil d'administration du Lycée Auguste Escoffier d'Eragny-sur-Oise.

INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX DU BUREAU, DES COMMISSIONS ET LES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR LE BUREAU ET LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil est informé des travaux du Bureau et des Commissions, ainsi que des attributions exercées par le Président et le Bureau par délégation de l'organe délibérant du 9 décembre 2021 au 25 janvier 2022.

La séance est levée à 23h45

Fait à Cergy, le 03/02/2022
Affiché à l'Hôtel d'agglomération le 07 FEV. 2022

Le Président
Jean-Paul JEANDON

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY PONTOISE 95027

Le texte complet des délibérations à caractère réglementaire, mentionnées au présent compte – rendu sommaire, est publié au Recueil des Actes Administratifs n° 02-2022 mis à disposition du public le 14 FEV. 2022